



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-01

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Administration économique et sociale** de l'**UFR AES, Economie et gestion** en 2018-2019, est fixée comme suit :

**Jean-Nicolas RIEUCAU
Sophie AGULHON
Christophe BROCHIER
François CASTAING
Lucile CHERUBIN-GRILLO
Alexis CHRISTODOULOU
Marie DAUMAL
Bérangère DESCHAMPS
Sabine FARADJI
Marc HERVELIN
Florence MATCHINGER
Thomas MUELLER
Amar NASRI**

ARTICLE 2 –

M. Jean-Nicolas RIEUCAU est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

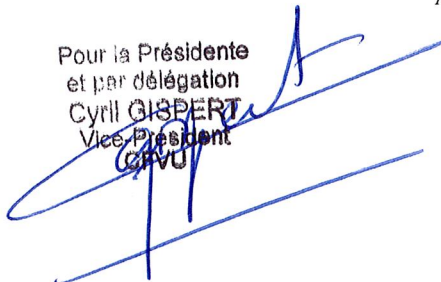
ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR AES, Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 3 avril 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CAVU





ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-02

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Arts plastiques de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2018-2019, est fixée comme suit:

Cyril GISPERT

ARTICLE 2 –

M. **Cyril GISPERT** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-03

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Arts du spectacle, parcours Cinéma. de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2018-2019, est fixée comme suit:

Cyril GISPERT

ARTICLE 2 –

M. **Cyril GISPERT** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETÉ N° 2017-2018-SCOLARITE-CEV-08

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCÉDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T É

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de la **Double Licence mention Histoire Anglais de l'UFR Textes et sociétés et de l'UFR Langues et cultures étrangères** en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Rémy BETHMONT
Anne BONZON
Juliette BOURDIN
Nicolas KYRIAKIDIS**


ARTICLE 2 –

M. Rémy BETHMONT est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directeurs de l'UFR Textes et sociétés et de l'UFR Langues et cultures étrangères ainsi que le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPÉRT
Vice-Président
CEVU



Fait à Saint-Denis, le 3 avril 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-09

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de la **Double Licence mention Histoire Science politique de l'UFR Textes et Sociétés** en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Boris BOVE
Florence HULAK**

ARTICLE 2 –

M. Boris BOVE est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

La présidente
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-04

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Droit** de l'**UFR Droit** en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Jean LAINGUI
Franck ARPIN-GONNET
Pierre-Olivier CHAUMET
Alice FUCHS-CESSOT
Michel JUHAN
Christophe LACHIEZE
Maxime TOURBE
Christine YOUEGO**

ARTICLE 2 –

M. Jean LAINGUI est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
DFVU



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-05

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Economie et gestion de l'UFR AES Economie et gestion** en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Sophie SAGLIO
Thibault DARCILLON
Raphaël GIRAUD
Stéphane GOUTTE
Bilel SANHAJI
Antoine TERRACOL**

ARTICLE 2 –

Mme Sophie SAGLIO est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR AES Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CEVU



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-06

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCÉDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Géographie et aménagement de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en territoires, environnements, sociétés** en 2018-2019, est fixée comme suit :

Cyril GISPERT

ARTICLE 2 –

M. Cyril GISPERT est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-07

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Histoire de l'UFR Textes et Sociétés** en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Joël CHANDELIER
Maxime L'HÉRITIER
Jean-Luc MASTIN
Sylvain PATTIEU**

ARTICLE 2 –

M. Joël Chandelier est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-10

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Information et Communication de l'UFR Culture et Communication** en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Aurélie AUBERT
Jean AXELRAD
Hélène CARDY
Domenico CATALANO
Morgan CORRIOU
Pascal FROISSART
Jocelyn MAIXENT
Julie PÉGHINI
Marina YOUNÈS
Didier ZARAYA**

ARTICLE 2 –

Mme Aurélie AUBERT est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Culture et Communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-11

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Informatique de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication** en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Jean-Noël VITTAUT
Jean-Jacques BOURDIN
Adrien REVAULT D'ALLONNES
Pablo RAUZY**

ARTICLE 2 –

M. Jean-Noël VITTAUT est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

La présidente
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-12

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues étrangères appliquées de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2018-2019, est fixée comme suit:

Daniel HENKEL (*Toutes langues*)
Michèle ARRUÉ (*Espagnol - toutes langues*)
Cristina CLIMACO (*Portugais - toutes langues*)
Isabel DESMET (*Portugais - toutes langues*)
Camillo FAVERZANI (*Italien - toutes langues*)
Dmitri FILIMONOV (*Russe - toutes langues*)
Anna LISSA (*Hébreu - toutes langues*)
Christine MARGUET (*Espagnol - toutes langues*)
René-Marc PILLE (*Allemand - toutes langues*)
Darine SAÏDI (*Arabe - toutes langues*)
Sofia TCHOUIKINA (*Russe - toutes langues*)

ARTICLE 2 –

M. Daniel HENKEL est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-13

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Lettres de l'UFR Textes et sociétés** en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Christopher LUCKEN
Denis BERTRAND
Martin MÉGEVAND**

ARTICLE 2 –

M. Christopher LUCKEN est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

La présidente
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-14

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littéraires et civilisations étrangères, parcours Anglais** de l'**UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Mireille PRODEAU
Dylan GLYNN
Daniel HENKEL
Andrée-Anne KEKEH
Sabina TABACARU**

ARTICLE 2 –

Mme Mireille PRODEAU est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-15

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littéraires et civilisations étrangères, parcours Arabe** de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Clément ONIMUS
Abdelaziz ELALOUI
Katia GHOSN
Darine SAÏDI**

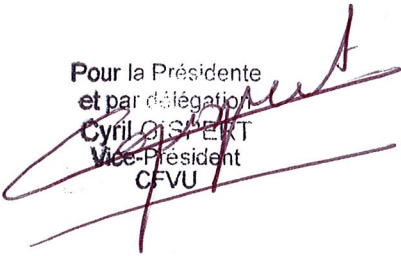
ARTICLE 2 –

M. Clément ONIMUS est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril CISPÉRT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-16

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littéraires et civilisations étrangères, parcours Espagnol** de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) en 2018-2019, est fixée comme suit:

Brice CHAMOULEAU DE MATHA

**Martín ARIAS
Michèle ARRUÉ
Diego FARNIÉ
Daniel LECLER
Gloria ZARZA**

ARTICLE 2 –

M. Brice CHAMOULEAU DE MATHA est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPÉRT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-17

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littéraires et civilisations étrangères, parcours Etudes européennes et internationales** de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) en 2018-2019, est fixée comme suit:

**René-Marc PILLE
André FILLER**

ARTICLE 2 –

M. René-Marc PILLE est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPEE
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-18

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Mathématiques de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication** en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Wolfgang SCHMID
Philippe GUILLOT**

ARTICLE 2 –

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

La présidente
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-19

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Musicologie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2018-2019, est fixée comme suit:

Cyril GISPERT

ARTICLE 2 –

M. Cyril GISPERT est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETÉ N° 2017-2018-SCOLARITE-CEV-20

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCÉDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T É

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Philosophie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2018-2019, est fixée comme suit:

Cyril GISPERT

ARTICLE 2 –

M. Cyril GISPERT est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-21

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Psychologie de l'UFR Psychologie** en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Sabine GUÉRAUD
Françoise DECORTIS
Louise GOYET
Corinna KOHLER
Milena KOSTOVA
Annamaria LAMMEL
Michèle MONTREUIL
Jean-Louis TAVANI**

ARTICLE 2 –

Mme **Sabine GUÉRAUD** est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Psychologie et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-22

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Science politique de l'UFR Textes et Sociétés** en 2018-2019, est fixée comme suit:

Cyril GISPERT

ARTICLE 2 –

M. **Cyril GISPERT** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-23

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sciences de l'éducation de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère** en 2018-2019, est fixée comme suit:

Cyril GISPERT

ARTICLE 2 –

M. Cyril GISPERT est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-24

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sciences du langage de l'UFR Sciences du langage** en 2018-2019, est fixée comme suit:

**Claire BEYSSADE
Joaquim BRANDAO DE CARVALHO
Yann CANTIN
Noam FAUST
Ivani FUSELLIER
Brigitte GARCIA
Ewa LENART
Laurent ROUSSARIE
Marie-Anne SALLANDRE
Fabian SANTIAGO**

ARTICLE 2 –

Mme Claire BEYSSADE est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-président
CEVU



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-25

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sociologie de l'UFR Textes et Sociétés** en 2018-2019, est fixée comme suit:

Cyril GISPERT

ARTICLE 2 –

M. Cyril GISPERT est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CEV-26

**PORTANT NOMINATION EN 2017-2018
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2018-2019 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2018 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Arts du spectacle, parcours Théâtre**. de l'**UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2018-2019, est fixée comme suit:

Cyril GISPERT

ARTICLE 2 –

M. Cyril GISPERT est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2018

La présidente
Annick ALLAIGRE

